

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2020
Session ordinaire - Convocation du 9 Janvier 2020

L'an deux mille vingt, le seize Janvier à 20 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme DE VOS Dominique, Maire.

Présents Adjoints : Mr HOUVET Patrick 1er Adjoint, Mr RANDOUX Jean-Charles 2^{ème} Adjoint.

Présents Conseillers :

Mr ALVES Roger, Mr AUGER Philippe, Mme CHAUVET-RABILIER Véronique, Mr MIGAN Lawani, Mr LESCHENAULT du VILLARD Bernard-Louis formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mr LAÏDOUN Michel, Mr CHOUIPPE Philippe.

Absentes : Mme GILBERT Karen et Mme Marie Madeleine COSSON.

Mme ROUSSET Danielle absente excusée, a donné pouvoir à Mme DE VOS Dominique.
Mme MARIGNIER Marie-Laure absente excusée, a donné pouvoir à Mr RANDOUX.

Mr Philippe AUGER est nommé secrétaire de Mairie.

Le procès-verbal de la réunion précédente, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est approuvé à l'unanimité et il est passé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 20 h 35.

N° 1 - 2020 : DEMANDE DE FDI 2020 TRAVAUX DE VOIRIE ET REFECTION DE TROTTOIR SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE CD 929 « RUE DU GENERAL DE GAULLE »

Eu égard à la vétusté des trottoirs actuels et inexistants sur cette certaines parties, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'effectuer la continuité des travaux Rue du Général de Gaulle réalisés en 2019 à hauteur des numéros 19 - 21 -23- 25 et 40.

A cet effet, une estimation a été réalisée par l'Entreprise MUSCI (TP 28), qui s'élève à 10 428.80 € HT soit 12 514.56 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet une subvention au titre du « Fonds Départemental d'Investissement » Année 2020 pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention « FDI » 30 %	:	3 128.00 €
- Autofinancement	:	9 386.56 €

TOTAL 12 514.56 € TTC

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 1er semestre 2020

Adopté à l'unanimité.

N° 2 - 2020 : DEMANDE DE FDI 2020 TRAVAUX DE VOIRIE ET REFECTION DE TROTTOIR SUR LA RUE DE LA FORGERIE

Suite au mauvais écoulement des eaux pluviales, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reprofiler le virage et d'effectuer la réfection des trottoirs à hauteur du n° 5 et 10 Rue de la Forgerie.

A cet effet, une estimation a été réalisée par l'Entreprise MUSCI (TP 28), qui s'élève à 3 282.70 € HT soit 3 939.24 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet une subvention au titre du « Fonds Départemental d'Investissement » Année 2020 pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention « FDI » 30 %	:	984.00 €
- Autofinancement	:	2 955.24 €

TOTAL 3 939.24 € TTC

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 1er semestre 2020

Adopté à l'unanimité.

**N° 3 - 2020 : DEMANDE DE FDI REFECTION DE LA ROUTE COMMUNALE DITE
« ROUTE DE PREMONT » CHEMIN RURAL N° 33 ET N° 34**

Cette route est très empruntée par les habitants et les parents d'élèves qui circulent entre les écoles de Ouerre et Marsauceux.

De ce fait, elle est très endommagée et nécessite des travaux de réfection.

A cet effet, une estimation a été réalisée par l'Entreprise MUSCI (TP 28), qui s'élève à 15 005.00 € HT soit 18 006.00 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet une subvention au titre du « Fonds Départemental d'Investissement » Année 2020 pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention « FDI » 30 %	:	4 501.00 €
- Autofinancement	:	13 505.00 €

TOTAL 18 006.00 € TTC

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 1er semestre 2020

Adopté à l'unanimité.

**N° 4 - 2020 : DEMANDE DE SUBVENTIONS FDI – DETR - DSIL 2020
SECURISATION ET AMENAGEMENT DU TERRAIN DE SPORT CENTRE DU
VILLAGE FACE A LA MAIRIE**

Afin de sécuriser, d'aménager et de rendre accessible au public concerné le terrain de sport face à la Mairie et pour éviter l'intrusion de personnes indésirables, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'effectuer des travaux (pose de poteaux et de lisses en béton).

A cet effet, une estimation a été réalisée par l'Entreprise CHAUVET, qui s'élève à 6 786.00 € HT soit 8 143.20 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet une subvention au titre du « Fonds Départemental d'Investissement » Année 2020 pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention « FDI » 30 %	:	2 035.00 €
- Subvention « DETR » 20 %	:	1 357.00 €
- Subvention « DSIL » 20 %	:	1 357.00 €
- Autofinancement	:	3 394.20 €

TOTAL 8 143.20 € TTC

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 1er semestre 2020

Adopté à l'unanimité.

N° 5B - 2020 PROCEDURE D'INCORPORATION DE PARCELLES PRESUMÉES SANS MAÎTRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHARPONT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 1123-1 et suivants,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Vu la circulaire interministérielle du 8 mars 2006 relative aux immeubles sans maître,

EXPOSE

Les relevés de comptes de propriété établis par les services cadastraux peuvent faire apparaître diverses parcelles, sises sur le territoire de la Commune, comme n'ayant pas de propriétaire connu.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître, notamment en ce qu'elle attribue la propriété de ces biens à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés depuis la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

Aux termes de l'art. L 1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques, les biens sans maître se définissent comme :

- Des biens dont le propriétaire est connu mais décédé depuis plus de trente ans, sans héritier, ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession (Catégorie 1).
- Des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, qui sont assujettis à la TFPB et pour lesquels l'impôt foncier n'a pas été payé (ou payé par un tiers ou en-dessous du seuil de recouvrement) depuis plus de trois ans (Catégorie 2).
- Des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, qui ne sont pas assujettis à la TFPB et pour lesquels la TFPNB n'a pas été payée (ou payée par un tiers ou en-dessous du seuil de recouvrement) depuis plus de trois ans (Catégorie 3).

Ces biens doivent être appréhendés conformément à la procédure dictée :

- A l'article L1123-2 du code général de la propriété des personnes publiques et à l'article 713 du code civil pour les biens de catégorie 1.
- A l'article L1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques pour les biens de catégorie 2.
- A l'article L1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques pour les biens de catégorie 3.

La présente délibération a pour objectif de valider l'ouverture de la procédure visant à vérifier la vacance des parcelles ci-dessous désignées sur la commune de CHARPONT, lesquelles sont susceptibles d'être présumées sans maître :

Références cadastrales (Section et n°)	Surface (m ²)	Lieu-dit	Nature cadastrale	Nom du dernier propriétaire indiqué au cadastre
A0018	998	L ABIME	Prés	MAROLLES (M)
A0090	1 733	LA RUE DE MEZIERES	Landes	DE LA TRIBOUILLE HELENE MARIE (MME) NEE BRAVO HELENE MARIE
A0192	518	LA COTE DE MARSAUCEUX	Landes	MAILLARD AUGUSTE (M)
A0239	559	LA COTE DE MARSAUCEUX	Bois-Taillis	CHEVARD AUGUSTE (M)
A0412	504	LES BOIS DE MORAINVILLE	Bois-Taillis	MENAGER PIERRE (M)
A0415	620	LES BOIS DE MORAINVILLE	Bois-Taillis	ROUSSEAU RENE (M)
A0417	1 311	LES BOIS DE MORAINVILLE	Bois-Taillis	ROUSSEAU RENE (M)
A0427	1 522	LES BOIS DE MORAINVILLE	Bois-Taillis	BROCHARD FELIX EMILE (M)
A0432	602	LES BOIS DE MORAINVILLE	Bois-Taillis	LEROUX HENRI ETIENNE (M)
A0457	873	LES BOIS DE MORAINVILLE	Bois-Taillis	ANDRIEUX (MME) NEE MAILLARD
A0459	37	LES BOIS DE MORAINVILLE	Bois-Taillis	LEROUX HENRI ETIENNE (M)
A0491	1 128	LES BOIS DE MORAINVILLE	Bois-Taillis	DEBRE (MME) NEE DHUYS
A0498	127	LES BOIS DE MORAINVILLE	Bois-Taillis	TILLON LUCIE EUGENIE (MME)
A0978	78	LES FONDS	Landes	BECHET JEANNE MARIE (MME) NEE TARNAUD JEANNE MARIE
A0981	24	LES FONDS	Landes	BECHET JEANNE MARIE (MME) NEE TARNAUD JEANNE MARIE
A0984	76	LES FONDS	Landes	BECHET JEANNE MARIE (MME) NEE TARNAUD JEANNE MARIE
B0064	342	LES MARAIS DU MESNIL	Bois-Taillis	HEBERT EMILE (M)
B0483	6	LE GAS PERETTE	Landes	DOGUET MARCEL LOUIS OC (M)
B0488	897	LE GAS PERETTE	Bois-Taillis	CAUCHON CAMILLE EMILE (M)
B0500	590	LE GAS PERETTE	Bois-Taillis	GAUDIN HELENE ADELINE (MME) NEE LEGER HELENE ADELINE
B0501	390	LE GAS PERETTE	Bois-Taillis	NEVEU EUGENE (M)
B0512	1480	LA RENARDIERE	Bois-Taillis	CLEMENT LEON HENRI JULI (M)
C0083	1 999	LES COTES AU PRIEUR	Landes	CHEVARD AUGUSTE (M)
C0084	2 204	LES COTES AU PRIEUR	Landes	BEAUDOIRE (MME) NEE DEJARDINS
C0086	1 360	LES COTES AU PRIEUR	Landes	ALEONARD CAMILLE DESIRE (M)

Références cadastrales (Section et n°)	Surface (m²)	Lieu-dit	Nature cadastrale	Nom du dernier propriétaire indiqué au cadastre
C0096	744	LES COTES AU PRIEUR	Landes	ALEONARD CAMILLE DESIRE (M)
C0109	3 710	LES COTES AU PRIEUR	Landes	ALEONARD CAMILLE DESIRE (M)
C0111	910	LES COTES AU PRIEUR	Landes	CAUCHON CAMILLE EMILE (M)
C0120	632	LES COTES AU PRIEUR	Landes	BROSSARD LOUIS AUGUSTE (M)
C0152	558	LE DESERT	Terres	PLAETEVOET LUCIEN (M)
C0206	4 849	LES BOIS AU PRIEUR	Bois-Taillis	AGOUTIN GASTON (M)
C0210	2 559	LES BOIS AU PRIEUR	Bois-Taillis	LAPLANCHE LOUIS (M)
C0232	1392	LE PETIT CHANTE LOUP	Bois-Taillis	DUPONT ANNE MARIE JULI (MME) NEE FRETAY ANNE MARIE JULI
C0309	506	LES COTES DES HEROS	Bois-Taillis	MAHEU HENRI (M)
C0326	1 495	LES COTES DES HEROS	Landes	BOULVRAY EUGENE ROLAND (M)
C0327	4 730	LES COTES DES HEROS	Landes	CAUCHON CAMILLE EMILE (M)
C0376	1 008	LA VALLEE D ENFER	Bois-Taillis	DEZELUS (MME) NEE BAUER
C0462	2 072	LES TOMBES	Terres	BRIERE MAURICE (M)
C0463	3 020	LES TOMBES	Bois-Taillis	SOUM RAYMOND (M)
C0470	1 177	LES TOMBES	Bois-Taillis	FABRE LOUIS NICOLAS (M)
C0493	618	LES PASSOEUVRES	Bois-Taillis	BARBOT LUCIE ALBERTINE (MME) NEE LESCARD LUCIE ALBERTINE
C0495	935	LES PASSOEUVRES	Bois-Taillis	MULLIEZ FRANCIS (M)
C0501	2 500	LES PASSOEUVRES	Bois-Taillis	PARIS PAUL (M)
C0570	3 070	LES PASSOEUVRES	Landes	FOUCHE DIOGENE (M)
D0069	680	LES TROUS D ORANGE	Landes	HOLTZMAN VIRGILE (M)
D0072	740	LES TROUS D ORANGE	Landes	MULLIEZ FRANCIS (M)
D0105	2 160	LES COTES	Landes	CAUCHON CAMILLE EMILE (M)
D0109	900	LES COTES	Bois-Taillis	DAMAME RAYMOND (M)
D0110	2 260	LES COTES	Landes	DAMAME RAYMOND (M)
D0173	1 380	LES BOIS DE LA PLACE	Bois-Taillis	BROCHARD MARCEL FRANCOIS (M)
D0179	1 930	LES BOIS DE LA PLACE	Bois-Taillis	MARY ALEXANDRE (M)
D0183	1 830	LES BOIS DE LA PLACE	Bois-Taillis	BOSSON AIME (M)
D0184	1 830	LES BOIS DE LA PLACE	Bois-Taillis	GEFFROY ARMAND EUGENE (M)
D0187	1596	LES BOIS DE LA PLACE	Bois-Taillis	PEAUGER LUCIEN ALFRED (M)
D0190	2 716	LES BOIS DE LA PLACE	Bois-Taillis	BOULVRAY EUGENE ROLAND (M)
D0213	2 592	LES BOIS DE LA PLACE	Bois-Taillis	VADELORGE LUCIEN (M)
D0567	552	LES BOIS DE LA PLACE	Bois-Taillis	HEBERT JACQUES LEONARD (M)
ZA0041	790	LA JUSTICE	Terres	NEVEU EUGENE (M)
ZA0134	823	MORAINVILLE	Bois-Taillis	DOGUET MARCEL LOUIS OC (M)
ZB0040	330	LA GAUCHE DE LA ROUTE	Eaux	BRUNEAU ERNEST (M)
ZB0041	1 140	LA GAUCHE DE LA ROUTE	Eaux	BRIERE (MME) NEE EGASSE
ZB0042	1 070	LA GAUCHE DE LA ROUTE	Eaux	METAYER (MME) NEE BARBOT

Références cadastrales (Section et n°)	Surface (m²)	Lieu-dit	Nature cadastrale	Nom du dernier propriétaire indiqué au cadastre
ZB0071	1 360	LES COTES AU PRIEUR	Terres	LE LIGUER PIERRE MARIE (M)

En vertu des articles L1123-2, L1123-3 et L1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques, madame le Maire propose au Conseil municipal de CHARPONT de l'autoriser à entreprendre toutes démarches et formalités administratives nécessaires à l'effet d'intégrer les dits biens dans le patrimoine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour l'ouverture de la procédure de vérification afférente aux parcelles présumées sans maître précisées ci-dessus en vue de pouvoir les incorporer dans le domaine communal,
- charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette fin,
- accepte la convention présentée par la SAFER pour l'accompagnement de la commune dans le cadre de la procédure d'appréhension de biens sans maître pour la somme de 4 162,60 € HT (4 995,12 € TTC), avec l'option « 1 réunion de travail » pour 320,20 € HT, soit un montant global de 4 482,80 € HT (5 379,36 € TTC).

Adopté à l'unanimité.

N° 6 – 2020 DEMANDE DE SUBVENTIONS FDI - DETR ET DSIL 2020 AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX

Eu égard à la vétusté de l'aire de jeux, le Conseil Municipal souhaite procéder à la mise aux normes et à l'aménagement des lieux afin de sécuriser l'aire de jeux.

A cet effet, une estimation a été réalisée par l'Entreprise MANUTAN, qui s'élève à 6 950.65 € HT soit 8 340.78 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) Année 2020 pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention « FDI » 30 %	:	2 085.00 €
- Subvention « DETR » 20 %	:	1 390.00 €
- Subvention « DSIL » 20 %	:	1 390.00 €
- Autofinancement	:	3 475.78 €

TOTAL 8 340.78 € TTC

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 1er semestre 2020

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Dominique DE VOS Informe le Conseil sur l'implantation de l'armoire pour le passage de la fibre optique.

Véronique CHAUVET-RABILIER demande comment va être aménagé le carrefour route du Mesnil-Ponceau – Marsauceux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 45

Le Maire,

Les conseillers,

le secrétaire,